



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO



Règlement Officiel¹ du 12^{ème} Concours International « Génies en Herbe OHADA »

1. Généralités

Le Concours international « Génies en Herbe OHADA » (GHO) est une idée originale qui vise d'une part à promouvoir et vulgariser les instruments juridiques de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et d'autre part à favoriser l'insertion socio-professionnelle de jeunes diplômés. Au-delà, le Concours s'est voulu être également un cadre de saine émulation entre jeunes étudiants et professionnels venant de divers horizons en participant à l'intégration culturelle. Le Concours est organisé par le **Comité International Génies en Herbe OHADA (CIGHO)** (ci-après désigné **Comité International**), association apolitique et à but non lucratif spécialement créé à cet effet.

Le Concours est une double compétition, estudiantine et professionnelle. La compétition estudiantine est itinérante et se tient chaque année dans un pays différent, de préférence celui qui assure la présidence de l'OHADA, si les conditions le permettent. La compétition professionnelle se tient tous les deux ans.

La présente édition se tiendra à N'Djaména au Tchad, en septembre 2020, en co-organisation avec le Centre d'Animation du Droit OHADA au Tchad (CADOT).

L'organisation et l'administration du Concours incombent au Comité International qui met en place, pour chaque édition et pour les deux compétitions, un *Staff Exécutif* dirigé par un Project Manager désigné par le Bureau Exécutif du Comité International à qui il rend compte.

2. Les participants

Le Concours est ouvert à l'ensemble des pays membres et non membres de l'OHADA. Il faut toutefois distinguer les participants de la compétition estudiantine de ceux de la compétition professionnelle.

Pour la compétition estudiantine - Chaque pays participant doit en principe présenter une seule équipe. Cela suppose que des éliminatoires nationales soient organisées pour la sélection d'une équipe.

Dans les pays où une présélection nationale n'a pu s'organiser faute de Coordination nationale, l'équipe qui aura manifesté au Comité International sa volonté de participer au Concours, et qui en remplit les conditions, sera autorisée à prendre part à la phase internationale.

¹ Le présent règlement s'applique à toutes les personnes désireuses de prendre part au Concours. Il concerne particulièrement les coordonnateurs nationaux ou toute personne en faisant office et les candidats. Il complète *le Règlement Général et la Charte du Coordonnateur national*.



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO



Les équipes devront être constituées de personnes régulièrement inscrites dans une Faculté de Droit/ d'Economie/ de Comptabilité ou dans tout autre Institut où est enseigné le Droit. **Est exclu de cette compétition tout professionnel. En tout état de cause, aucun candidat ne devra être âgé de plus de 30 ans au 31 décembre 2020.**

Les équipes devront être composées de trois (03) membres, avec la présence obligatoire d'un garçon ou d'une fille au moins. Toute équipe participante qui ne respecterait pas une telle composition se verra retrancher 30 points à l'issue de la phase éliminatoire internationale.

Aucun candidat ne peut participer plus d'une fois au Concours.

En dernier ressort, le Comité International décide de qui est éligible au Concours. Cela n'exclut pas le droit pour toute équipe de saisir ledit Comité, par voie écrite, de toute contestation relative à la composition d'une équipe.

A la phase internationale, chaque équipe est accompagnée par le Coordonnateur national.

Toutefois, si une équipe éprouve le besoin de s'adjoindre un membre supplémentaire, le Comité International n'est nullement responsable de son séjour. Il ne prendra aucune disposition concernant ce dernier, à l'exclusion de conseils et recommandations qui pourront être fournis.

Pour la compétition professionnelle – La seule condition de participation est le critère de l'âge. Le candidat ne doit pas être âgé de plus de **40 ans au 31 décembre 2020**.

Les modalités de la compétition pour 2020 seront précisées ultérieurement.

2

3. Modalités de participation

- Pour la Compétition étudiante, chaque équipe doit s'acquitter de frais d'inscription et prendre en charge ses frais de déplacement vers le pays de la compétition. **Vis-à-vis du Comité International, le paiement des frais d'inscription est l'obligation du Coordonnateur national.**

Les frais d'inscription s'élèvent à 200.000F CFA / équipe, payables au plus tard le 31 mai 2020.

Le non-paiement des frais d'inscription dans le délai prévu équivaut systématiquement à la non-participation à l'édition en cours.

NB : Les frais d'inscription doivent être payés dans leur totalité en une fois. Ils restent acquis au Concours même en cas de retrait de l'équipe.

Chaque équipe est seule responsable de ses frais de voyage vers le lieu de la compétition (titre de transport et visa/ autorisation de voyage). C'est la responsabilité principale du Coordonnateur National. Le Comité International pourra néanmoins, dans le cadre de partenariat négocié, orienter le Coordonnateur national vers des partenaires susceptibles de lui apporter une assistance matérielle ou financière.

- Pour la Compétition professionnelle, il n'y a aucun frais d'inscription.





CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO



4. Langue

La langue du Concours est le français.

5. Calendrier de la phase internationale

La phase internationale du Concours est prévue au mois **de septembre 2020**. Les dates exactes seront communiquées ultérieurement en temps utile.

6. Déroulement du Concours²

Le concours se subdivise en deux compétitions : l'une estudiantine et l'autre professionnelle

- **Pour la compétition estudiantine**, les équipes participantes au Concours s'affronteront dans deux (02) poules dites A et B d'un minimum de trois équipes (en fonction du nombre de pays participants). La constitution des poules est déterminée à la cérémonie d'ouverture du concours suivant le mode opératoire arrêté par le Comité International.

A l'issue de cette manche éliminatoire, **les deux premières équipes de chaque poule** seront qualifiées pour les demi-finales et les vainqueurs de celles-ci iront en finale. Le Comité peut modifier cette règle en fonction des circonstances, mais avant que la compétition ne soit entamée.

Les candidats s'affronteront autour de deux (02) catégories d'épreuves standards adaptables en fonction des besoins de chaque édition : les épreuves écrites et l'épreuve orale.

- **Les épreuves écrites : Le Questionnaire** : il se compose de trois (3) rubriques :

- les Questions à Choix Multiples (QCM)
- l'Intégration Africaine (IA)
- le Qui suis-je ? (Q)

- **Les Questions à Choix Multiples** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers plusieurs propositions de réponse. Il sera soumis aux compétiteurs 10 questions de 10 points chacune et ils auront, à cet effet, deux (02) minutes pour y répondre.

Les questions portent essentiellement sur les textes de l'OHADA.

- **L'Intégration Africaine** : L'OHADA étant un outil d'intégration africaine, il nous est apparu utile d'accorder une vitrine au concept de l'Intégration Africaine à travers ses Hommes, ses Institutions et des Dates. Aussi, les candidats auront à répondre pendant 2 minutes et 30 secondes à 10 questions portant sur les Etats africains relativement à la culture, à l'histoire, à la géographie, etc.

- **Le Qui suis-je ?** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers un faisceau d'indices. Chaque indice compte pour un nombre de points précis. Il s'agit d'une épreuve de rapidité où la première équipe à donner la bonne réponse obtient les points de l'indice et met fin à l'épreuve.

² La présente section est susceptible de modification au moment de la phase internationale. L'éventuelle modification se justifiera par les circonstances de la cause et sera préalablement discutée avec les parties prenantes (Coordonnateurs et organisateurs). Sont insusceptibles de modification : les critères de notation, la nature et la durée des épreuves.



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO



1^{er} indice : 30 pts ; 2^{ème} indice : 20 pts ; 3^{ème} indice : 15 pts ; 4^{ème} indice : 10 pts ; 5^{ème} indice : 5 pts.

- **L'épreuve orale : La plaidoirie** : Cet exercice est un procès simulé. Chaque équipe constituera un collège d'avocats fictifs, chaque collège devant jouer à la fois le rôle de requérant et de défendeur devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Il s'agira d'argumenter sur des problèmes de droit posés dans un cas hypothétique.

Les plaidoiries orales, à la fois pour les manches éliminatoires et pour la finale, dureront 15 minutes pour chaque équipe, à raison de 12 minutes en principale et 3 minutes pour la réplique et la duplique. Les questions ne seront posées par les membres de la Cour qu'à la fin des premières 12 minutes de chaque équipe. Le jury ne devra pas excéder 10 minutes pour l'exercice de questions. Aucun membre de l'équipe ne peut parler plus de 6 minutes, ni moins de 3 minutes.

Les candidats devront présenter également leurs conclusions écrites (mémoire demandeur et mémoire défendeur), qui seront corrigées par un jury indépendant de trois personnes. Les mémoires doivent être envoyés par fichier numérique en format Word au Comité d'Organisation (Commission Scientifique) aux adresses suivantes : n.djimbaye@concoursgho.org et contact@concoursgho.org un mois avant le lancement de la phase internationale. **Les mémoires communiqués hors délais subiront une pénalité de retard de 15 points.**

Chaque équipe devra également fournir au Comité d'Organisation **8 exemplaires tapuscrits** de chacun des mémoires (8 en Demande et 8 en Défense) lors de la cérémonie d'ouverture du Concours.

Au début de toute rencontre, il sera procédé à la communication des mémoires de chaque équipe à l'autre. Les mémoires devront être remis aux organisateurs après la rencontre.

Les mémoires doivent respecter les critères de forme suivants :

- Police : Time new roman
- Taille : 12
- Nombre de page : 10 maximum

- **Pour la compétition professionnelle**, il s'agit d'écrire un article sur un thème relatif à l'OHADA. Chaque année un thème différent est choisi par la Commission Scientifique. Le thème et les caractéristiques de l'article seront précisés dans le *Règlement Spécial de la Compétition Professionnelle*.

7. Réclamations

Au titre de la compétition estudiantine, les candidats peuvent formuler des réclamations uniquement pour l'épreuve du Questionnaire. La réclamation portant sur le contenu de l'épreuve est à adresser au Président du Jury par écrit et à la fin de la rubrique concernée. Le Jury se prononce à la fin de l'épreuve Questionnaire. Le Jury peut solliciter l'avis de la Commission Scientifique en cas de besoin. La décision du Jury est sans appel. La réclamation portant sur le total des points est adressée directement à la Commission Scientifique.

Toute autre réclamation est à adresser au Comité International via le Project Manager.

Au titre de la compétition professionnelle, aucune réclamation n'est admise en raison de la nature de la compétition.



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO



8. Jury

Le Jury de la compétition estudiantine est différent de celui de la compétition professionnelle. Dans les deux cas, la fonction est gratuite.

Pour la compétition estudiantine - Le jury des épreuves écrites se distingue de celui de l'épreuve orale (plaidoirie). Quel que soit le jury, il est composé en nombre impair. En cas de nécessité, la Commission Scientifique peut désigner l'un de ses membres ou toute autre personne pour prendre part au jury.

Pour les éliminatoires et les demi-finales, le jury du Questionnaire sera composé par les coordonnateurs nationaux ou représentants des équipes de la poule dans laquelle leurs candidats ne jouent pas. A défaut, la Commission Scientifique formera un jury. Le jury de la plaidoirie de ces phases est composé de professionnels du droit et ne comprend aucun coordonnateur national, encadreur ou personne liée à l'encadrement d'une équipe.

Pour la finale, le jury de la plaidoirie sera constitué par des professionnels de haut rang désignés par le Comité International, après proposition de la structure co-organisatrice. Ce jury devra comprendre au moins un (01) membre d'une nationalité différente des autres.

Pour la compétition professionnelle - Le Jury se compose de professeurs d'université de différentes nationalités désignés par le Comité International.

9. Principes du Concours

L'impartialité est la règle d'or du concours. La nationalité d'un membre du jury ne peut être interprétée comme un élément de partialité de celui-ci. Le seul lien de rattachement à une équipe est l'appartenance au staff d'encadrement.

Il est formellement interdit à un membre quelconque d'une équipe de récolter et diffuser des informations sur une autre équipe. Aucun membre d'une équipe ne pourra assister aux rencontres des autres équipes de sa poule. Cette règle vaut pour tous ceux qui ont un lien avec l'encadrement de l'équipe.

La violation des principes du Concours sera sanctionnée soit par une pénalité, soit par une disqualification de l'équipe concernée. La sanction, qui sera prononcée proportionnellement à la faute, est à la discrétion du Comité d'Organisation. Aucun recours n'est ouvert contre celle-ci.

10. Prix et récompenses

Tous les participants recevront **des diplômes de participation**. Des lauréats recevront **des bourses d'études, des stages et d'autres lots**. Les prix suivants seront décernés : 1^{ère} Meilleure Equipe, 2^{ème} Meilleure Equipe, Meilleur Plaidoir, Meilleur Mémoire et le Prix du Meilleur Article. Ces prix sont représentés par **des trophées**.

Pour les deux compétitions, aucune récompense en argent n'est prévue par le Comité International.



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Double compétition de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires,
Organisée par le Comité International Génies en Herbe OHADA
CIGHO



11. Colloque International

Un colloque international est prévu en marge de la Compétition. Il permet de discuter de thématiques d'actualité et intéressant le Droit communautaire des affaires et des sujets connexes.

Le thème général et la date exacte seront communiqués ultérieurement.

12. Excursion

Une excursion aura lieu pendant la semaine du Concours. Ce sera l'occasion pour les participants de visiter un lieu d'intérêt touristique du pays hôte.

13. Séjour des participants

Le séjour des participants, en ce qui concerne l'hébergement et la restauration des membres de l'équipe et du Coordonnateur national pendant la semaine de la compétition, est à la charge du Comité d'Organisation. Le Comité définira les dates de prise en charge des participants et les modalités y afférentes.

14. Interprétation du règlement

Toute réclamation ou tout litige relatif au présent règlement et à son interprétation sera soumis au Comité International.

Le Comité International se réserve le droit de compléter ou de modifier les règles du concours à **tout moment** sans contredire l'esprit du concours.

6

15. Contacts

Project Manager du Concours :

Email : n.djimbaye@concoursgho.org

Tél : +235 90 40 78 38/66 06 26 88

Secrétariat Exécutif

Comité International Génies en Herbe OHADA

Email : contact@concoursgho.org

s.touame@concoursgho.org

Tél : +225 47 52 27 56/ 03 53 32 73

Site web : www.concoursgho.org

